

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
 SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

**Membres en  
 exercice :**

29

**L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL**

**Membres  
 présents :**

27

**Etaient présents :** Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de  
 convocation**

22/04/2026

**Procurations :**

S. RIGAUD à F. VINCINAUX  
 V. BAILLUET à M. ROUBAUD

**Secrétaire :** F. NAMAR

**DELIBERATION N° 04280426** : FINANCES : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025  
 RAPPORTEUR : Jérémy TEXIER

Après avoir examiné et adopté le compte financier unique de l'exercice 2025, l'Assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice budgétaire.

Constatant que le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de 1 134 319,17€, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter ce résultat comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice :	634 806,93
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	499 512,24
Résultat de clôture à affecter :	1 134 319,17
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice :	761 278,39
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA) :	-1 196 184,15
Résultat de clôture:(ligne 001)	-434 905,76
Restes à réaliser recettes :	1 272 842,49
Restes à réaliser dépenses :	1 782 820,37
Solde Restes à Réaliser ;	-509 977,88

Résultat clôture + rar :	-944 883,64
Besoin de financement :	944 883,64
Excédent de financement :	0,00

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	1 134 319,17
En couverture du besoin réel de financement:	944 883,64
En dotation complémentaire:	0,00
<b>Total 1068:</b>	<b>944 883,64</b>
<b>Excédent reporté(ligne 002 en recettes):</b>	<b>189 435,53</b>
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>1 134 319,17</b>
<b>Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):</b>	<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 28 avril 2026

Le Maire  
Claude MOREL

Le Secrétaire de séance  
Fouad NAMAR

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).